

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causa servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SWISSE	Fr. 6 ..	11 ..	20 ..
UNION POSTALE	10 ..	19 ..	36 ..

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSLI & C^{ie}, à FRIBOURG, 69, rue des Epouses ; Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.

Prix de l'annonce ou de son espace :

Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne.
Pour le canton 10 cent. la ligne.

Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Bulletin politique

Le bruit court que le czar Alexandre III aurait l'intention de se faire couronner roi de Pologne, et que son voyage actuel n'aurait pas d'autre objet que de sonder les sentiments des populations polonaises.

L'empereur a dit, lors de son arrivée à Varsovie, à la députation de la ville qui lui a apporté le sel et le pain :

« Je vous prie de remercier la population de Varsovie ; je suis heureux d'être dans cette ville. »

De la gare Leurs Majestés se sont rendues à la cathédrale grecque, puis à l'église catholique de Saint-Alexandre. Elles sont descendues ensuite au palais Lazenki.

L'empereur et l'impératrice, après avoir passé les troupes en revue, sont revenus vers trois heures de l'après-midi au palais Lazenki.

Le soir, la ville était magnifiquement décorée et illuminée.

D'après une dépêche de Varsovie, aucun officier supérieur étranger n'a assisté à la revue des troupes passée par le czar à Makaloff, à l'exception toutefois du général de Werder qui se trouvait dans la suite de l'empereur. Les mouvements de la cavalerie étaient exécutés au son d'une trompette d'argent. En général, les dispositions étaient bien prises ; les lanciers de la garde et les hussards de Grodno, qui ont rivalisé de zèle, ont défilé devant l'empereur dans un ordre parfait.

Les chevaux étaient parfaitement pansés et bien dressés.

L'inspection des troupes a eu lieu sur trois colonnes ; la voiture de l'impératrice a constamment accompagné le czar, qui est resté à cheval pendant tout le temps de la revue, qui a duré cinq quarts d'heure.

Des lettres de Mozambique, en date du 30 juillet, donnent des détails sur le soulèvement des indigènes à Massingire, dans le Zambèze.

Les insurgés ont massacré la garnison portugaise de Massingire, qui se composait d'un capitaine, d'un lieutenant, de deux sergents et de vingt-neuf soldats. Quatre négociants portugais et le chef de l'entrepôt des missions anglaises de Chironge ont été également massacrés.

Les indigènes ont pris 4 canons et des munitions ; ils ont ravagé les campagnes et pillé plusieurs maisons de commerce portugaises, une maison anglaise et une maison française.

Les dommages qu'ils ont causés sont estimés à 20,000 livres.

Les insurgés sont ensuite descendus jusqu'au village de Mopea, où ils ont détruit une plantation.

La population est très effrayée.

Nouvelles suisses

DIOCÈSES. — Le traité conclu entre le Conseil fédéral et le Saint-Siège au sujet de l'évêché de Bâle porte :

Art. 1. Aussitôt que Mgr Lachat aura reçu du Saint-Siège une autre destination, on procédera à la nomination de son successeur au siège épiscopal de Bâle.

Art. 2. En dérogation aux dispositions de la convention de 1828, qui règle les rapports entre les parties contractantes, la nomination du successeur de Mgr Lachat est dévolue au Saint-Siège, qui choisira pour cette dignité ecclésiastique une personne agréée par le Conseil fédéral et possédant les qualités exigées par les canons de l'Eglise. Il est expressément entendu que cette dérogation ne créera pas un précédent contraire aux dispositions de la convention précitée.

Art. 3. Quand le nouvel évêque sera installé, on procédera à la constitution du Chapitre de la cathédrale de Soleure et au règlement des questions financières.

Art. 4. Les ratifications de la présente convention seront échangées à Berne dans le délai de trois mois.

Au procès-verbal, les délégués du Conseil fédéral et du Saint-Siège ont jugé nécessaire de constater :

1^o Pour ce qui concerne la situation du canton de Berne, il est à constater que Berne ne prend pas part aux délibérations mais que toutefois il ne s'est pas séparé de l'union des cantons formant le diocèse de Bâle.

2^o Les délégués du Conseil fédéral constatent que, comme évêque de Bâle, M. Fiala, prévôt du chapitre de la cathédrale de Soleure, sera agréé par le Conseil fédéral.

Voici maintenant la teneur des arrangements en ce qui concerne le canton du Tessin :

Art. 1. Les paroisses du canton du Tessin sont séparées canoniquement des évêchés de Milan et de Côme, et placées sous l'administration spirituelle d'un prélat, qui prend le titre d'administrateur apostolique du canton du Tessin.

Art. 2. La nomination de l'administrateur apostolique est faite par le Saint-Siège.

Art. 3. Si le titulaire devait mourir avant l'organisation définitive de la situation ecclésiastique des paroisses du

Tessin, le Conseil fédéral, le canton du Tessin et le Saint-Siège s'entendront sur la prolongation du provisoire établi par le présent accord.

Art. 4. Le canton du Tessin s'engage à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de la convention, notamment en ce qui concerne le traitement de l'administrateur apostolique, sa résidence, etc.

Art. 5. Les ratifications de cette convention doivent intervenir à Berne dans les trois mois. Ainsi fait à Berne le 1^{er} septembre.

PROTOCOLE

Les délégués du Conseil fédéral suisse pour la conclusion d'une convention avec le Saint-Siège concernant l'organisation provisoire de la situation ecclésiastique des paroisses du Tessin, ont jugé nécessaire de constater par le présent protocole que le conseil fédéral s'en rapporte à la communication que Son Eminence le cardinal Jacobini, adressée le 20 octobre 1883 à MM. Regazzi, président du conseil d'Etat du canton du Tessin, relativement au choix de la personne qui doit être appelée aux fonctions d'administrateur apostolique du Tessin.

A PROPOS DE QUARANTAINE. — M. Hohl, consul suisse à Barcelone, proteste, dans une lettre qu'il adresse à la *Nouvelle Gazette de Zurich*, contre l'assertion que, pour avoir franchi illégalement le cordon douanier, il a été arrêté par un officier de gendarmerie espagnole et conduit à Port-Bon. Il a au contraire fait volontairement une quarantaine de dix jours à Puyceda et a été traité au lazareth avec tous les soins et tous les égards dus à un gentleman.

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES FÉDÉRALES. — On annonce que M. Ruchonnet proposera au Conseil fédéral de continuer la collection des décisions fédérales sur les recours, commencée par M. Ullmer. La nouvelle série s'ouvrira avec l'entrée en vigueur de la constitution de 1874. La rédaction de cette collection importante, qui sera publiée, serait confiée à M. Léon Weber, ancien conseiller national, M. Ullmer ayant refusé de poursuivre son premier travail.

CHOLÉRA. — La commission fédérale pour le choléra a pris des décisions très énergiques par rapport à l'épidémie cholérique qui sévit avec une intensité toujours plus grande en Italie. A toutes les stations d'entrée sur la frontière italo-suisse on devra changer de matériel de transport concer-

nant les chemins de fer et la poste, afin d'empêcher l'introduction de véhicules italiens sur territoire suisse. Tous les voyageurs venant d'Italie, par quelle voie que soit, devront être visités par un médecin. Des médecins seront installés dans ce but partout où cela est nécessaire. En revanche, il est fait abstraction de mesures de quarantaine. Ces décisions entrent immédiatement en vigueur.

TRAVAUX PUBLICS. — La commission du conseil des Etats pour les corrections de rivière, réunie à Berne, a décidé, conformément aux propositions du Conseil fédéral, d'appuyer le vote de crédits, savoir : 75 milles francs pour abaisser le niveau du lac de Merjelen au Valais ; 466,600 fr. pour une correction complémentaire du Rhône ; 456,000 fr. pour la correction de l'Emme (Berne).

Berne

Un affreux accident est arrivé mardi matin, vers 5 heures, au dépôt de la gare de Porrentruy. Un mécanicien nommé Bühler (domicilié à Delémont), était occupé sous sa machine pour la graisser ou la nettoyer. A un certain moment, il commanda au chauffeur d'avancer un peu, mais ce mouvement, sans doute trop brusque ou trop prolongé, lui fut fatal ; il tomba sous une roue de la locomotive qui lui trancha littéralement la tête. Bühler laisse une femme et deux enfants.

Schwyz

1^o Les fidèles de la Suisse et de l'étranger sont avertis, que le *Grand Anniversaire de la Dédicace angélique de la sainte chapelle de Notre-Dame-des-Ermites* sera célébrée cette année le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la sainte Croix.

2^o L'ouverture de la solennité sera annoncée le 13 septembre à une heure et demie du soir au son de toutes les cloches. A deux heures et demie auront lieu les *Vêpres pontificales* suivies d'un *sermon allemand* qui fera connaître aux fidèles le but de cette grande fête.

3^o La solennité durera huit jours consécutifs et se distinguera spécialement les deux dimanches du 14 et du 21 septembre par deux *Messes pontificales*, le matin à quatre heures et à neuf heures, — par des *Vêpres solennelles*, — ainsi que par deux *sermons allemands* dont l'un à huit heures du matin et l'autre immédiatement après le *Salve Regina* (à quatre heures du soir). Le soir à sept heures la *Procession solennelle du très Saint Sacrement*, et une *grande illumination* du couvent et du bourg termineront chacun de ces deux dimanches.

4^o Tous les jours de l'Octave il y aura à

Dépêches télégraphiques

BERNE, 11 septembre.

La fête des enfants de la ville de Berne, renvoyée une première fois à cause du mauvais temps, a parfaitement réussi. Le cortège qui a parcouru la ville comptait 6500 enfants et 10 corps de musique avec leurs bannières. Il y avait des guirlandes aux maisons et les bouquets apparaissaient de toutes parts. L'affluence de la population était considérable.

Des jeux champêtres ont été organisés à l'Enge et chaque enfant a reçu des rafraîchissements. On n'a aucun accident à déplorer.

BERNE, 11 septembre.

Les fumigations aux stations de chemins de fer et à Milan ont été définitivement supprimées depuis le 9 septembre au soir.

PARIS, 11 septembre.

M. Ferry est rentré dans la matinée à Paris. Son retour n'est motivé par aucune nouvelle de Chine.

M. Grevy prolonge son séjour à Mont-sous-Vaudrey.

M. Ferry présidera samedi le conseil des ministres.

On dément de bonne source que la Chine ait déclaré la guerre ; il n'est donc nullement question d'avancer la convocation des Chambres, qui reste fixée au 15 octobre.

ROME, 11 septembre.

Il y a eu hier 551 décès cholériques en Italie dont 474 dans la province de Naples et 21 à la Spezia.

LE CAIRE, 11 septembre.

La brigade écossaise a reçu l'ordre de partir pour le Haut-Nil.

Le général Wolseley reste au Caire pour le moment ; mais dès aujourd'hui il prend le commandement de toutes les troupes qui se trouvent en amont d'Assiout.

Le général Earle part demain pour le Haut-Nil.

LE CAIRE, 11 septembre.

L'occupation par les Anglais de la ville de Harar, dans le pays des Somalis, paraît imminente.

TAMATAVE.

La flotte française a bombardé Mahanoro le 22 de ce mois.

Le bruit court que les troupes françaises ont occupé temporairement cette place.

L'amiral Miot continue à envoyer des

reconnaisances pour étudier la position des forces Malgaches.

LIMA, 10 septembre.

Le bruit court que la population d'Arequipa s'est déclarée en faveur du général Iglesias comme président de la République, contre le général Cacerès.

Le général Canevaro aurait été battu après un combat opiniâtre.

CRACOVIE, 11 septembre.

Le 20 septembre, doit avoir lieu à Kiev une réunion de hauts dignitaires de l'Eglise russe sous la présidence de Monseigneur Platon, métropolitain de Kiev.

Les évêques des huit diocèses les plus rapprochés de Kiev et M. Pobedonos-tzev, le procureur du saint-synode, prendront part aux délibérations, qui ont pour but de trouver des moyens propres à enrayer les progrès inquiétants des différentes sectes, surtout de celle des *Stundistes*.

Ce serait, depuis plus de deux cents ans, le premier concile de l'Eglise schismatique.

ROME, 11 septembre.

On annonce la prochaine arrivée à Rome de Mgr Celesia, archevêque de Palerme, qui sera créé cardinal dans le futur Consistoire.

Dernières Nouvelles

Le *Giorno*, de Florence, nous apporte le texte authentique d'une Lettre que Notre Très Saint-Père le Pape Léon XIII a daigné, en date du 28 août, adresser à Mgr Ceconi, archevêque de Florence. Nous publierons demain la traduction de cet important document.

C'est samedi dernier, 6 septembre, que Monseigneur Archevêque de Florence a rendu cette Lettre publique, par une circulaire adressée à son clergé, dans laquelle Sa Grandeur insiste sur l'opportunité du document pontifical, et sur le profit qu'il convient que chacun en tire, pour se préserver des pièges que renferment les doctrines de M. Curci, pour se délier de l'orgueil et du sens propre, pour garder envers les décisions des Sacrés Congrégations le respect qu'elles méritent, enfin pour demander à Dieu le retour du coupable à la soumission et à la docilité d'un vrai fils de Jésus-Christ et de son Vicaire.

du *Bien public* qui place à Hauterive la réunion du Pius-Verein. La réunion a eu lieu à Posieux; c'est là que cette grande et féconde Association a tenu son assemblée sous la direction de son Comité; c'est là qu'elle a voté ses résolutions et qu'elle a fait toutes les opérations prévues par les statuts.

Dans l'après-midi, il y a eu à Hauterive, non une séance du Pius-Verein, mais un pèlerinage auquel chacun s'est rendu suivant sa dévotion et en dehors de toute organisation statutaire, pour prier au pied de l'autel de Marie et entendre la parole aimée du chef du diocèse.

Il plaît au *Bien public* de qualifier de « meeting politico-électoral » l'Assemblée cantonale du Pius-Verein. C'est épiéti sur le terrain des feuilles radicales. Le compte-rendu sommaire de la séance et du banquet que nous avons publié hier, le compte-rendu plus détaillé que nous donnerons prochainement, permettront au public d'apprécier l'inconvenance et la fausseté des insinuations de la feuille libérale modérée.

Si nous avons compris le *Bien public*, le préfet du district de la Sarine devra se substituer au commissaire de police de Fribourg, et faire le service de surveillance avec la gendarmerie, chaque fois que des étrangers, spécialement des Genevois, viendront rendre visite à leurs amis et confrères des Sociétés catholiques de Fribourg. C'est le seul moyen que la feuille modérée ait su trouver pour arrêter quelques gamins qui, par leurs siffilades et leurs incongruités, sont en train de faire perdre à notre ville le renom de tolérance et d'hospitalité dont elle avait joui jusqu'ici.

Le service de police pourra par contre rester sous la direction du bureau de ville, chaque fois que nous aurons la visite des Sociétés libérales ou radicales.

Le *Bien public* a peut-être raison. Mais la police locale n'a pas lieu d'être fière des maladroites de son avocat.

Le *Bien public* ne nous apprend rien de nouveau en traitant de menteurs ceux qui

ne sont pas d'accord avec lui. C'est un genre de polémique fort commode, mais peu sérieux.

Ce parangon de loyauté et de véracité ferait bien de nous expliquer avant tout comment il se fait que lui, et lui seul, ait été jusqu'ici convaincu de mensonge, lorsqu'il accusait des chefs libertards d'avoir payé pour faire siffler le cortège du Cercle catholique de l'Espérance de Genève.

Tant que les explications n'auront pas été données à cet égard, nous dénonçons au *Bien public* le droit de révoquer en doute la véracité de ceux qui ne pensent pas comme lui.

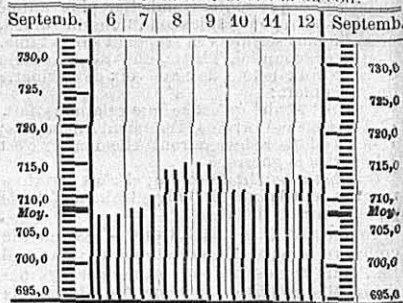
FAITS DIVERS

PHÉNOMÈNE. — M. Dunoyer, teinturier à Carouge, a récolté dans son jardin une tomate du poids de 1,050 grammes, qu'il tient à la disposition des amateurs. Cette rareté est due aux arrosages fréquents par les produits chimiques employés pour la teinturerie.

M. SOUSSENS, Rédacteur.

OBSERVATOIRE METEOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMÈTRE
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et à 4 h. et 7 h. du soir.



THERMOMÈTRE (Centigrade)

Septemb.	6	7	8	9	10	11	12	Septemb.
7 h. matin	12	13	10	10	11	10	10	7 h. matin
4 h. soir	19	13	18	14	14	17	16	4 h. soir
7 h. soir	14	10	14	12	13	13		7 h. soir
Minimum	12	10	10	10	14	10		Minimum
Maximum	19	13	18	14	11	17		Maximum

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL, FUSSLI & C, 69, rue des Epouses, FRIBOURG

Essayer célèbre CONSCIENCE
plume de Bureau
s'adapte aux 3 Cahiers Calveaert adoptés par le Conseil de Perfection pour toutes écoles. (O 274)

Maladies de la vessie,

des reins, du bas-ventre, par contagion, etc., sont guéris rapidement et à coup sûr par correspondance par le médecin spécialiste **D. Dürst**, à Winterthour (Zurich). (O 297)

Avis aux rentiers !

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE ACHÈTE

- 1° Des obligations, non converties, 4%, Fribourg 1879 à 405 1/4 %, jusqu'au 15 septembre. Dès cette dernière date, elle ne paiera plus ces titres à ce prix.
- 2° Des obligations converties (estampillées) du même emprunt.
- 3° Des cédules de la Caisse hypothécaire à et 4 1/4 %.
- 4° Des obligations des ponts suspendus.

ELLE VEND

- 1° Des obligations 4% du canton de Berne.
- 2° Des obligations 3% à primes de l'Etat de Genève. (O 412/100)
- 3° Des cédules de la Caisse hypothécaire 4%, moyennant une commission.

ELLE BONIFIE

3% sur les dépôts à terme à 6 mois.

ATTENTION !

J'ai l'honneur d'aviser l'honorable public et en particulier mon ancienne clientèle que je viens de transférer mon domicile à la rue de Lausanne, N° 141, en face de l'évêché.

Je continue comme du passé la vente de draperie nouveauté, ainsi que la confection pour messieurs et jeunes gens. Tout en remerciant mon ancienne clientèle de la confiance qu'elle m'a témoigné jusqu'à ce jour, je la prie de bien vouloir tenir compte du présent avis. On se rend à domicile avec les échantillons. (O 404)

J. Cochard-Grand, mar^a-tailleur.

RAISINS DE SION

en caisses de 5 kilos franco à 4 fr. 50 contre remboursements chez **François de Sépibus**, à Sion. (Mag. 1292 Z) (O 381)

LA SOUSSIGNÉE

avise l'honorable public qu'elle s'est établie comme sage-femme (O 392)

à Fribourg, rue de Lausanne, 91.

Adèle DROUX.

COMMERCE D'ÉTOFFES à remettre

Un négociant, habitant une des principales villes du Jura-Bernois, désirant, pour cause d'âge, se retirer des affaires, offre à remettre son commerce, se composant d'étoffes en tous genres, le tout de bon choix. La clientèle et les conditions sont des meilleures. S'adresser sous H 3761 F, à **MM. Haasenstein et Vogler**, agence de publicité à St-Imier. (O 400)

Le Bitter Denner

avec de l'eau est une boisson saine, rafraîchissante et très agréable pour les grands et les petits. Il devrait se trouver dans tous les ménages. (O. 347)

GUIDES ILLUSTRÉS

publiés par la maison

ORELL, FUSSLI et C^o

à Zurich

sous le titre de

L'EUROPE ILLUSTRÉE

1. Le Chemin de fer Arth-Righi.
2. Le Chemin de fer de l'Uetliberg.
3. Le Chemin de fer Vitznau-Righi.
4. Le Chemin de fer Rorschach-Heiden.
5. Baden-Baden.
6. Thonne et le lac de Thonne.
7. Interlaken.
8. La Haute-Engadine.
9. Baden en Suisse.
10. Zurich et ses environs.
11. Nyon au lac Léman.
12. Constance et ses environs.
13. Thuisis.
14. Lucerne.
15. Florence.
16. La Gruyère.
- 17-18. Milan.
19. Schaffhouse et la chute du Rhin.
20. Ragaz-Pfäfers.
21. Les bains de Kreuth.
22. Vevey et ses environs.
23. Davos.
24. Notre-Dame des Ermites.
25. Les bains de Reinerz.
- 26-27. Le clods de la Franchise (Chaux-de-Fonds, Locle, Les Brenets).
28. Neuchâtel.
- 29-30. Fribourg en Brisgau.
- 31-32. Goerbersdorf en Silésie.
- 33-36. Le Saint-Gothard.
37. De Frohbourg à Waldenbourg.
- 38-39. Krankenheil-Telz.
- 40-41. Battaglia près Padoue.
- 42-44. La Ligne Carinthie-Pusterthal.
- 45-47. Ajaccio (Station d'hiver).
- 48-49. Le Bürgenstock.
- 50-51. Coire et ses environs.
- 52-53. Gratz en Styrie.
- 54-55. De Paris à Berne.
- 56-57. Aix-les-Bains.
- 58-60. Du Danube à l'Adriatique.

Prix de chaque numéro : 50 c.

Le Journal de Liège a recommandé l'Europe Illustrée comme suit :

Et voici la charmante collection de MM. Orell Fussli et Cie, à Zurich. Chacun des volumes est rédigé par un spécialiste et est consacré à une localité pittoresque de la Suisse, de l'Italie, de l'Allemagne ou de la France.

Les gravures sont tout à fait artistiques et sont imprimées avec une perfection que n'atteignent pas souvent les plus riches albums. Le texte est clair, attrayant, spirituel parfois, engageant toujours. Je parierais bien que plus d'un de ces charmants volumes a décidé un touriste à diriger ses pas vers les endroits qu'il avait vus si bien décrits et si bien dessinés.

Cependant la collection se vend à très bon marché. (O V 126) (O 321/222/223)

La collection de l'EUROPE ILLUSTRÉE se publie dans les 3 langues principales et se vend dans 3000 librairies et dépôts de toute l'Europe.

CHOLÉRA

En ce temps d'épidémie, nous ne saurions trop recommander l'usage constant de la Parfumerie-antimiasmatique à l'Eucalyptus de la maison **CHALMIN**, 7, rue d'Enghien, Paris. Vinaigre de toilette, savon, extrait, etc. (6371 X) (O 337)

HOTEL DU CHEVAL-BLANC à Bulle (Suisse)

tenu par le propriétaire **M. Isidore Seydoux**, marchand en gros de fromages de Gruyères.

L'établissement est meublé complètement à neuf. Vue splendide depuis la terrasse de l'hôtel sur les Alpes et le Moléson. Situation favorable à proximité de la gare, des postes et du télégraphe. Bonne cuisine, service prompt et soigné. Prix modérés.

Vastes écuries neuves, propres, aérées, chaudes et bien tenues. Voitures et guides pour courses à disposition. (O 411)

TOURBIÈRES DE SENÈDES ET TINTERIN

Tourbe de 1^o qualité à 22 fr. le char
Tourbe de 2^o qualité à 18 fr. le char

Le char de 4 mètres cubes, mesure fédérale. S'adresser à **J. Schneuwly**, Brasserie du Midi, ou à madame **Knuchel**, magasin de cigares, rue de Romont. (O Fr. 58) (O 365)

L'ALMANACH CATHOLIQUE

s'éditant à 20,000 exemplaires, est sous presse. Ceux qui désirent profiter de sa grande publicité sont avertis que les insertions de réclames ou annonces se feront aux conditions suivantes :

- Une page entière 60 Fr. —
- Une demi-page 35 " —
- Un quart de page 20 " —
- La ligne et son blanc " 80

(Grandeur de la page 20cm/13cm.)

S'adresser Grand'Rue, 13, ou à **Orell Fussli**, rue des Epouses, Fribourg.

Les Examens des Recrues

vont commencer sous peu. Les jeunes gens qui désirent repasser, en peu de temps, toutes les branches du programme des prochains examens, peuvent se procurer le petit guide pratique **Aux Recrues suisses** par **Perriard et Golaz**, experts pédagogiques. En vente dans les principales librairies de la Suisse romande, au prix modique de 50 centimes. (O V 145) (O 335/232/233)

LA FRANC-MAÇONNERIE

Revue mensuelle des doctrines et faits maçonniques. Cette revue paraît le 19 de chaque mois elle forme au bout de l'année un beau volume in-8° de 400 pages. On s'abonne pour la Suisse à l'Imprimerie catholique. Prix pour la Suisse, par an, 8 fr.

Instruction pastorale

de Mgr Besson sur la Franc-Maçonnerie. 5^o édition. Prix : 20 c. Rabais par douzaine.

LA FRANC-MAÇONNERIE Révélations

d'un ROSE-CROIX
A propos des événements actuels. 10^e édition revue et augmentée. Prix, 1 fr.

LE SECRET

DE LA FRANC-MAÇONNERIE

PAR M^o FAVA

Evêque de Grenoble

1 beau vol. in-8° de 330 pages, édition de luxe avec encadrement filets rouges.

Prix : 4 francs.